



Collège Henri Dheurle  
9 rue Pierre de Coubertin  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 57 52 55 20  
Fax : 05 56 66 89 57

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

### PROCES-VERBAL

SEANCE N° 3       ORDINAIRE       EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Lundi 14 Janvier 2019 de 17h à 17h25

Date de convocation : 14 Décembre 2018

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 23 puis 25

Président : M. FROESCHEL, Principal

Secrétaire de séance : Mme QUERE, représentante des parents

La Secrétaire : Mme QUERE

Le Président : M. FROESCHEL



Collège Henri Dheurle  
9 rue Pierre de Coubertin  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 57 52 55 20

Année scolaire 2018 – 2019  
Conseil d'administration n°3 du 14 janvier 2018

QUORUM: 15

TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT	EMARGEMENT
M. FROESCHEL Guillaume			
M. GROSSELIN Rudy			
Mme LLATAS-SABATIER Maria			
Mme DANANIK Chantal	Excusée	M. Thibault	
M. EROLES Jean-Jacques	Excusé		
Mme MAUPILE Yvonne			
Personnalité qualifiée du Conseil Départemental de la Gironde en attente de nomination			
Mme COLIN Jacqueline			
Mme PEYS-SANCHEZ Cécile	Excusée		
M. BIELHER Jean-Bernard			
M. PASTOUREAU Bruno	$\alpha$		
Mme GROZ-DUPUCH Carole			
M. DELIGEY David			
Mme CLERE-LAUZELY Alice			
Mme POUPARD Frédérique	Excusée	Mme PINTO Julia	
M. GREBAUT Alain			
M. BARET Christophe	$\alpha$		
Mme JOURNET Danièle			
Mme ZELSKI Sonia			
Mme BELLOCQ Geneviève			
Mme ROUFFARTE Stéphanie			
Mme HARDING Carine	Démissionnaire	Mme PRATS	
M. LENOIR Frédéric			
Mme FOURNIER Sandrine	excusée	D. JONSAUD N° LACROIX	
M. BADARD Nicolas			
Mme QUÉRÉ Céline			
M. PERLMUTTER Jean-Luc			
FRANCES Margot		LACROIX Flore	
ZUPPARDI Nails			
DANIEL Alicia			

Ordre du jour adressé le 19 Novembre 2018:

## 1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Ordre du jour
- Procès-verbal du CA du 29 Novembre 2018

## 2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

### Voyages

- participation maximale des familles au voyage en Cornouaille 416 euro
- participation maximale des familles au voyage en Allemagne 213 euro
- participation maximale des familles au voyage en Espagne 318 euro

### Autorisation de signature de contrat

- Autorisation de signature par le chef d'établissement du contrat de recrutement d'une AESH au bénéfice d'un élève scolarisé à l'école Brémontier

### Autorisation de signature de conventions à incidence financière

- convention tripartite auteur BD / mairie de la Teste
- convention globale de partenariat avec la mairie de la Teste
- convention Théâtre avec la compagnie les passagers du vent
- convention tripartite SOGERES / service jeunesse mairie de la Teste

---

Nombre de documents annexés pour les autorités de contrôle : 0

**1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**17h** M. FROESCHEL ouvre la séance, 23 membres sont présents sur les 29.

Le quorum (15) est atteint. Le CA peut valablement délibérer.

**Approbation de l'ordre du jour**

<b>RESULTAT DU VOTE : 23 VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23</b>
--

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2018.**

Pas de commentaire ou remarque

<b>RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23</b>
---

**Désignation du secrétaire de séance :**

**Mme QUERE, représentante des parents d'élèves est désignée secrétaire de séance.**

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Voyages : Tous les voyages ont fait l'objet d'une présentation pédagogique en juin 2018

- participation maximale des familles au voyage en Cornouaille - 416 euro

		Cornouailles 2019					
6 nuits		élèves	accompagnateurs	Total	mairie	vote CA	fse pour info
6 mai 11 mai 2019		59	4	63			
				431,00	-15,00	416,00	54
							362,00

NATURE de Dépense	DEPENSES		RECETTES				
	montant	nbr	Compte familles	montant	nbr		
	0,00		7067	416,00	59	24544	
A LA Carte	431,00	63	27153,00		0	0	
assurance annulation toute cause justifiée et risque attentat inclus dans le prix	0,00	0	0,00	budget participants 7443	416,00	4	1664
	0,00	0	0,00	mairie 7444	15,00	63	945
		0	27153,00	TOTAL O.R.			27153,00
prix moyen	431,00	63					

Arrivée de Mme Llatas et de M. Pastoureau.

La participation maximale des familles est approuvée par

**RESULTAT DU VOTE :**  
**VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25**

## participation maximale des familles au voyage en Allemagne - 213 euro

		Allemagne 2019				
		élèves	accompagnateurs			
3 nuits	collège	12	2	14		
21 mai au 27 mai	allemands	12,00	2,00	14	319,00	fse pour info
6 nuits	total des participants			28	-15,00	mairie
accueil des Allemands du 26 mars au 1er avril					-32,00	OFAG
					-59,00	
					<b>213,00</b>	<b>159,00</b>

NATURE de Dépense	DEPENSES		RECETTES				
	montant	nb	montant	Compte	montant	nb	
				familles 7067	213,00	12	2556
prix adulte	172,70	2	345,40	participants 7443	213,00	2	426
prix élève	128,70	12	1544,40			0	0
	0,00	0	0,00	mairie 7444	15,00	14	210
transport en Allemagne BUS de STRASBOURG à schwaigern	1160,00	1	1160,00	OFAG	450,00	1	450
bordeaux jeux de piste	156,00	1	156,00	don du foyer	827,08	1	827,08
bus cazaux villemarie aller simple	0,80	30	24,00				0
catamaran pour 40 personnes	0,00	1	0,00				0
déplacements cazaux, mairie, pris en charge par les familles	0,00	0	0,00				0
train la teste bordeaux 7,8x2 =15,6 AR adulte	15,60	4	62,40				0
train bordeaux la teste élève AR 5,6x2=11,2	11,20	28	313,60				0
visite pédestre bordeaux 29 mars après midi	135,00	1	135,00				0
visite ostréiculteur	100,00	1	100,00				0
repas au collège ( dp + all +4 acc )	0,00	16	0,00				0
vol au dessus du bassin (le comité de jumelage :900)	200,00	1	200,00				0
tram gare office tourisme agence tbm AR pour 30	30,70	1	30,70				0
bretzel	50,00	1	50,00				0
repas restaurant allemands	180,00	1	180,00				0
divers	167,58	1	167,58				
total			4469,08	TOTAL O.R.			4469,08

Monsieur le Principal attire l'attention des membres sur le fait que les élèves se sont mobilisés sur la période des fêtes (confection d'emballages de cadeaux) et ont récolté 827.08 euro, ce qui est une somme considérable. Un parent s'étonne de ne pas voir apparaître d'assurance annulation. Monsieur le principal lui indique que cette assurance est comprise dans la rubrique divers.

La participation maximale des familles est approuvée par

**RESULTAT DU VOTE :**  
**VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25**

- participation maximale des familles au voyage en Espagne (vote) - 318 euro

		voyage Espagne						
20 mai 24 mai 2019		5 nuits		élèves	accompagnateurs		mairie	vote CA
		61	5	66			-	
						333,00	15,00	<b>318,00</b>

NATURE de Dépense	DEPENSES		TOTAL	RECETTES			
	montant	nbr		Compte	montant	nbr	
				familles 7067	318,00	61	19398
option randonnee velo 1h	24,00	66,00	1584,00				
hebergement familles transport et visites A IA CARTE	309,00	66,00	20394,00			0	0
assurance annulation toutes causes justifiées : INCLUDE		0,00	0,00	budget participants 7443	318,00	5	1590
			0,00	mairie 7444	15,00	66	990
			<b>21978,000</b>	TOTAL O.R.			<b>21978,00</b>
prix moyen	333,00	66,00					

Un parent d'élève s'inquiète de ce que la participation financière du FSE n'apparaît pas.  
Le CPE lui répond que la participation de 9 euro par élève adhérent sera appliquée à ce voyage  
comme à tous les voyages.

La participation maximale des familles est approuvée par

**RESULTAT DU VOTE :**  
**VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25**

- Autorisation de signature de contrat

Autorisation de signature de contrat de recrutement d'une AESH au bénéfice d'un élève scolarisé à l'école Brémontier (vote) au bénéfice de Madame Rouffarte Stéphanie.

Mme Rouffarte, membre du Conseil d'Administration, étant directement concernée par le vote a fait part de son refus de participer au vote.

Autorisation est donnée par

**RESULTAT DU VOTE :**  
**VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 24**

## Autorisation de signature de conventions à incidence financière

Monsieur le principal procède à une rapide présentation des conventions à incidence financière

- **convention tripartite action BD /mairie de la Teste pour un montant de 450 euro**

### CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'AUTEUR

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

○ **La Mairie de LA TESTE DE BUCH**

Hôtel de Ville - Place Edmond Doré  
BP 50 105  
33164 LA TESTE DE BUCH Cedex  
Tel : 05 56 22 35 00 – Fax : 05 56 54 46 40

**Représentée par Monsieur Jean-Jacques EROLES, agissant en qualité de Maire.**

○ **ET**

**Le Collège Henri Dheurle**

9, rue Pierre de Coubertin  
33260 L A TESTE DE BUCH  
Tél. : 05 57 52 55 20

**Représenté par Monsieur Guillaume FROESCHEL, agissant en qualité de Principal.**

**ET**

**Monsieur Clément DIOLOT**

6 rue Dabadie  
33000 BORDEAUX  
N° SIRET : en cours  
Agissant en qualité d'**artiste auteur**,

Préambule :

La Ville de La Teste de Buch organise dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Salon BD les 25 et 26 mai 2019 des ateliers en partenariat avec le Collège Henri Dheurle. Le présent contrat vise à formaliser les modalités de mise en place d'ateliers dans cet établissement.

L'objectif de ce partenariat est de proposer la création de planches BD avec un professionnel du 9<sup>ème</sup> art.

La Ville de La Teste de Buch, le Collège Henri Dheurle et Monsieur Clément DIOLOT ont décidé d'établir un contrat afin de permettre à leurs adhérents d'accéder à cet atelier.

**Article 1 : Date et durée de la cession**

Les 12 ateliers se dérouleront du 11 janvier au 12 avril 2019, les vendredis suivants, de 14h à 15h, au Collège Henri Dheurle :

- 11, 18 et 25 janvier,
- 1<sup>er</sup>, 15, 8 février,
- 8, 15, 22 et 29 mars,
- 5 et 12 avril.

**Article II : Engagements de Monsieur Clément DIOLOT**

En qualité d'artiste auteur, Monsieur Clément DIOLOT s'engage à :

- Réaliser 12 heures d'ateliers graphiques auprès d'une classe de 5<sup>ème</sup>, au sein du Collège Henri Dheurle réparties de janvier à avril 2019 (12 heures), au tarif de 70 € net de l'heure, soit un total de 840 €.
- Assumer la responsabilité artistique et technique des ateliers programmés.
- Souscrire une assurance contre tous les risques la concernant ainsi que pour tous les objets lui appartenant.

En qualité d'auteur de BD, Monsieur Clément DIOLOT, cède les droits d'auteur relatifs au contenu des ateliers qu'il propose, pour une période de 5 mois, de janvier à mai 2019.

L'auteur s'engage à déclarer ses cotisations sociales.

**Article III : Engagements du Collège Henri Dheurle**

Le collège Henri Dheurle s'engage à :

- Assurer la prise en charge de la coordination pédagogique : une classe de 5<sup>ème</sup>.
- Mettre à disposition le lieu de réalisation des ateliers.
- Assurer l'organisation générale de l'accueil des collégiens ainsi que la surveillance lors du déroulement des séances.
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux biens et aux personnes pouvant survenir durant le déroulement des séances.

Le collège Henri Dheurle versera à Clément DIOLOT la somme de 450 euros net.

**Article IV : Engagements de la Ville de La Teste de Buch**



- convention globale de partenariat avec la mairie de la Teste (vote)

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Mairie de la Teste de Buch  
Hôtel de Ville  
BP50105  
33164 la Teste de Buch Cedex  
Représentée par Monsieur Jean Jacques Eroles, agissant en qualité de Maire

**D'une part,**

et

Le Collège Henri Dheurle  
9, rue Pierre de Coubertin  
33260 la Teste de Buch  
Représenté par Monsieur Guillaume Froeschel, agissant en qualité de Principal de l'établissement scolaire

**D'autre part,**

### **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Depuis plusieurs années, différents projets transversaux à l'attention des collégiens sont menés en partenariat entre les services de la Ville et le collège. Dans une volonté commune réaffirmée de travail en partenariat et un souci permanent de proposer aux collégiens les meilleures conditions de réussite scolaire et éducative, les deux parties s'accordent sur le fait de renouveler et développer les différentes actions et projets existants par le biais de la présente convention.

### **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

#### **ARTICLE I : Objet de la convention**

Par l'intermédiaire de ses services Education, Jeunesse, Sports et Culture, la Ville de la Teste de Buch et le collège Henri Dheurle souhaitent pérenniser et formaliser par la présente convention les différentes actions partenariales existantes, et ce dans un objectif partagé de fluidité, de cohérence et de continuité éducatives.

## **ARTICLE II : Engagements de la Ville de la Teste de Buch**

La Ville de la Teste de Buch s'engage à mettre à disposition le personnel municipal ainsi que le matériel permettant le bon déroulement des actions listées ci-dessous.

La Ville s'engage à travailler dans un esprit de concertation et de partenariat dans la mise en place et le déroulement des actions et projets.

## **ARTICLE III : Engagements du collège Henri Dheurle**

Le collège Henri Dheurle s'engage à travailler dans un esprit de concertation et de partenariat, notamment dans le choix des classes concernées par les différentes actions, dans l'organisation horaire et spatiale des actions et dans l'organisation et la prise en charge des élèves en cas d'éventuels déplacements.

## **ARTICLE IV : Actions**

**Actions en lien avec le service Culture (La Centrale, Bibliothèque) :**

### **Accueil des collégiens à La Centrale**

- Apport d'outils numériques et de moyens technologiques pour l'aide au développement de la créativité + propositions d'interventions de l'équipe de la Centrale sur la culture numérique, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation artistique
- Avant les épreuves du brevet, La Centrale organise deux séances au moins de révision à l'attention des élèves de 3<sup>e</sup>. Ce dispositif « Révise en bib » est mené avec le service Jeunesse de la Ville.

### **La Centrale au collège**

Intervention Hors les Murs de l'animateur multimédia et du médiateur numérique sur deux projets spécifiques : Club Manga et Quinzaine du numérique en bibliothèque

### **Bibliothèque**

- Un projet « Dada » création de poèmes surréalistes, dans le cadre du printemps des poètes, 2 séances au collège, sixième D *arts*
- Un projet « Chroniques radio » en partenariat avec radio Dunes, 5 séances au collège, sixième D, *Des livres et vous*
- Un projet « Création de fanzines » en partenariat avec l'association artefact', 2 séances au collège, sixième B *Des livres et vous*
- Une séance autour du conte et ses différents supports, bibliothèque, 1 séance, sixième B *Des livres et vous*
- Une séance autour de la poésie et de ses différents supports, bibliothèque, 1 séance, sixième F

**Actions en lien avec le service des Sports :**

- Mise à disposition des équipements sportifs de la Ville pour l'année scolaire en cours selon un planning établi chaque année en concertation avec les professeurs d'EPS : Salle Coubertin, Dojo Coubertin, Stade J.de Grailly, Salle du tennis de Table à la maison des associations, Plaine des sports G.Moga, Piste d'athlétisme, Salle Turpin, Salle d'escalade

Mise à disposition de 132 séances de natation scolaire au Stade Nautique de la Ville pour chaque année scolaire.

- Assistance pour prêt et installation de matériel logistique sur quelques événements comme le Cross du Collège.
- Versement d'une subvention de 2800 € chaque année scolaire au profit de l'UNSS faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention de la part du collège.

#### **Actions en lien avec le service Jeunesse :**

- Animation d'un club DIY (Do it Yourself « Fais le toi-même ») : ateliers de création, couture, customisation. Une séance par semaine, sur le temps de pause méridienne.
- Animation d'un club Escape Game : ateliers de création de jeux d'évasion. Une séance par semaine, sur le temps de la pause méridienne.
- Proposition hors les murs de création d'événements : atelier proposé une fois par semaine, sur le temps de la pause méridienne. Le repas est pris en charge financièrement par le Collège et organisé à l'Entrepot(e)s, site Jean de Grailly. (cf. convention tripartite Ville/Collège/Sogères).
- Accompagnement à la scolarité : accès à « Pronote » TéléServices du Collège, permettant de suivre la scolarité des élèves concernés. Echanges réguliers entre le Conseiller Principal d'Education, voire les enseignants et les animateurs du service Jeunesse. Convention d'engagement quadripartite (Animateurs Jeunesse / Parents / Jeune / Collège). Animation de séances à raison de 3 fois par semaine, de 16 h à 18 h, à la Bibliothèque municipale et à l'Entrepot(e)s, site Jean de Grailly.
- Ateliers sécurité routière : animation ponctuelle à l'occasion de la semaine sécurité routière de la commune. Ateliers récurrents sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année, de réparation et entretien de cycles, à l'intérieur du Collège.
- Participation à la manifestation Expressions Libres.
- Parcours de communication : permettre au service Jeunesse de communiquer à l'intérieur de l'établissement, auprès des élèves par plusieurs moyens (présentation des actions en début d'année, information sur les plannings dans les lieux stratégiques du collège, distribution de documents divers réalisés par le service).

#### **Actions en lien avec le service Education :**

- Commande et prise en charge financière des transports en bus vers les équipements sportifs, selon un planning annuel établi par le service des sports, ainsi que pour le fleurissement des tombes à l'occasion des cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918.

#### **Article V : Assurances – Responsabilité**

La Ville de la Teste de Buch et le collège Henri Dheurle déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des activités dans leurs locaux respectifs

Lors des activités réalisées dans le collège et dans le temps scolaire, les élèves seront sous la responsabilité de l'établissement.

Lors des activités réalisées en dehors du temps scolaire et en dehors de l'établissement, les jeunes seront sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

### **Article VI : Annulation**

La présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure ou si l'une des parties ne satisfait pas à ses engagements.

### **Article VII : Durée**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2018. Elle pourra être reconduite pour une période correspondant à l'année scolaire 2019/2020.

Durant l'ensemble de sa période de validité, la présente convention pourra se voir complétée par les conventions spécifiques à chaque projet et action énumérés ci-dessus.

De même, d'autres conventions spécifiques correspondant à des actions et projets nouveaux initiés durant la période de validité définie, pourront également venir compléter la présente convention.

### **Article VIII : Evaluation**

La présente convention ainsi que l'ensemble des actions menées par son biais feront l'objet d'évaluations spécifiques conjointes de la part des 2 parties préalablement à toute décision de renouvellement ou de non renouvellement.

**La présente convention comporte 4 pages**

Fait à la Teste de Buch, le  
En deux exemplaires originaux

Le Principal du collège Henri Dheurle

Le Maire de la Teste de Buch

Guillaume FROESCHEL

Jean-Jacques EROLES

Monsieur le Principal indique que c'est la première fois qu'une convention globale est mise en œuvre avec la commune, ce qui a pour objet de présenter une vision synthétique des actions mises en œuvre, tout en permettant un chiffrage (précis ou d'avantage en nature consenti).

Il fait rappel de ce que rien n'oblige la commune à entretenir un lien aussi étroit avec le collège, ses obligations étant limitées au seul premier degré. C'est une chance pour nos élèves dont nous devons avoir conscience en permanence.

La convention est approuvée par

<b>RESULTAT DU VOTE :</b> <b>VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25</b>
---

- convention Théâtre avec la compagnie les passagers du vent pour un montant de 1000 euro

## CONVENTION de PARTENARIAT ARTISTIQUE

entre

### La Compagnie Artistique : les passagers du vent

Représenté par son président Jacques Watremez

Adresse : 8 rue de l'Or / 33470 Gujan Mestras

Tel : 0612796313

Mail : [compagnie.pdv@orange.fr](mailto:compagnie.pdv@orange.fr)

Siret : 49886012100017

Et

### Le Collège de La Teste de Buch

Adresse : 9 rue P. de Guertin 33260 LA TESTE

Tel : 05.57.52.55.20

Mail : ce.2330129@ac-bordeaux.fr

Représenté par son Principal, G. FROESCHEL

### Présentation du projet : Atelier théâtre

**OBJET :** La compagnie « Les Passagers du Vent » engage Neyla Entraygues, comédienne professionnelle, pour intervenir dans le projet de l'atelier théâtre du collège. La comédienne accompagnera en tant que professionnelle les élèves et les enseignants tout au long du projet, des répétitions aux représentations, pendant l'année scolaire 2018-2019.

**DATES :** Nombre d'heures d'interventions : 10 ateliers de 2H selon le calendrier suivant défini avec l'enseignant, la répétition générale le 17 juin et la représentation finale le 18 juin.

#### Calendrier des répétitions :

Jeudi 17 janvier	de 15h à 17h.
Jeudi 31 janvier	de 15h à 17h
Jeudi 14 février	de 15h à 17h
Jeudi 7 mars	de 15h à 17h
Jeudi 21 mars	de 15h à 17h.
Jeudi 28 mars	de 15h à 17h.
Jeudi 11 avril	de 15h à 17h.
Jeudi 2 mai	de 15h à 17h.
Jeudi 16 mai	de 15h à 17h.
Jeudi 23 mai	de 15h à 17h.
Lundi 17 juin:	Répétition générale
Mardi 18 juin :	Représentation au collège de La Teste de Buch

**CONDITIONS FINANCIERES :** Le collège versera à la compagnie « Les passagers du vent » la somme de 1000 euros en juin 2019 à l'issue de la représentation finale sur présentation d'une facture.

Fait en deux exemplaires à La Teste de Buch, le 07/01/2019

Pour la compagnie Passagers du Vent

Pour Le Collège de La Teste de Buch,

La convention est approuvée par

#### RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25

- convention tripartite SOGERES / service jeunesse mairie de la Teste

## CONVENTION

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

#### La Ville de LA TESTE DE BUCH

Hôtel de Ville

l esplanade Edmond Doré

33260 LA TESTE DE BUCH

Tel : 05 56 22 35 00 – Fax : 05 56 54 46 40

**Représentée par Monsieur Jean Jacques EROLES**, agissant en qualité de Maire

et

#### Le Collège Henri DHEURLE

9, Rue Pierre de Coubertin

33260 LA TESTE DE BUCH

**Représenté par Monsieur Guillaume FROESCHEL**, agissant en qualité de Principal de l'établissement scolaire

et

#### La Société SOGERES S.A.S.

30, cours de l'île Séguin

92100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Tel :

SIRET :

Code NAF :

**Représentée par Monsieur François HERIVEAUX**, en sa qualité de Directeur régional

### PREAMBULE

Le service Jeunesse de la Ville de La Teste de Buch organise pour des collégiens volontaires, un atelier hebdomadaire sur le temps de la pause méridienne, sur le thème de la création d'événements,

La Ville de La Teste de Buch, le Collège Henri Dheurle et la Société Sogérés ont donc décidé de conclure un partenariat en vue de l'organisation de livraisons de repas pour les collégiens, à l'Accueil multi-sites 11/17 ans, l'Entrepot(e)s, site Jean de Grailly à La teste de Buch.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE I : Calendrier de l'action, horaires et locaux

Les séances se dérouleront les vendredis, de 12 h 30 à 13 h 45 :

• vendredi 14 et 21 décembre 2018

• vendredi 11 / 18 / 25 janvier 2019

- . vendredi 1 / 8 / 15 février 2019
- . vendredi 8 / 15 / 22 / 29 mars 2019
- . vendredi 5 / 12 / avril 2019
- . vendredi 3 / 10 / 17 / 24 / 31 mai 2019
- . vendredi 7 / 14 / 21 / 28 juin 2019

à l'Accueil multi-sites 11/17 ans, l'Entrepot(e)s, site Jean de Grailly à La teste de Buch, sis 9 bis, Rue Jean de Grailly.

## **ARTICLE 2 : Engagements de la Société Sogérés**

La Société Sogérés s'engage à :

- . livrer le nombre de repas adultes commandés par le service Jeunesse en liaison chaude (63 ° minimum), dans des bacs gastronomes, entre 11 h 30 et 12 h 00, aux dates et lieu indiquées ci-dessus ;
- . appliquer le prix des repas adultes fixés dans la convention entre la Ville de La Teste de Buch et la Société, soit un tarif de 5, 88 € TTC par repas,
- . servir le même type de repas que celui habituellement servi aux convives,
- . assurer la livraison du pain,
- . facturer la prestation au Collège Henri Dheurle, à chaque fin de mois et envoyer un double de celle-ci au service Jeunesse de la Mairie,
- . dispenser une formation aux normes d'hygiène et de sécurité, aux animateurs du service Jeunesse.

## **ARTICLE 3 : Engagements du Collège Henri Dheurle**

Le Collège s'engage à :

- . prendre en charge le financement des repas commandés pour les collégiens participants aux ateliers, au prix unitaire fixé dans l'article 2,
- . communiquer au service Jeunesse, les PAI des élèves concernés par le projet,
- . communiquer au service Jeunesse, les autorisations parentales pour les élèves concernés par le projet,
- . adresser le règlement des factures auprès de :  
 SOGERES UCP LA TESTE DE BUCH  
 SO 438801  
 180, Avenue Vulcain  
 33260 LA TESTE DE BUCH

## **ARTICLE 4 : Engagements de la Ville de La Teste de Buch**

La Ville s'engage à :

- . assurer la sécurité physique et morale des collégiens participants au projet,
- . veiller aux normes d'hygiène et de sécurité en suivant une formation assurée par la Société Sogérés,
- . assurer l'accompagnement des élèves à l'aller et au retour, par des professionnels de l'animation,
- . veiller aux régimes alimentaires des élèves et respecter les PAI existants, tels que transmis par le Collège,
- . ne prendre en charge que les élèves dont les parents auront signés l'autorisation de participer,
- . procéder aux commandes des repas et en assurer la réception.

\*

## **ARTICLE 5 : Assurances**

La Ville de La Teste de Buch, le Collège Henri Dheurle et la Société Sogérés déclarent avoir souscrit, chacun en ce qui les concerne, les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux biens et aux personnes dans le cadre de l'action de la présente convention.

## **ARTICLE 6 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Commune, sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Si l'une des parties ne satisfait pas à ses engagements, la convention pourra être suspendue dans un premier temps puis résiliée pour faute, sans indemnité d'aucune sorte, après une mise en demeure restée sans effet d'un délai de 8 jours.

## **ARTICLE 7 : Durée / Modification**

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2018-2019.  
Elle peut être modifiée par avenant.

## **ARTICLE VII : Compétences juridiques**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Un représentant des parents fait remarquer que la SOGERES devrait s'engager à fournir un thermomètre pour vérifier la bonne qualité de la liaison chaude.

La représentante de la mairie répond qu'il s'agit d'un local municipal et qu'il y est certainement appliqué les règles applicables à l'hygiène alimentaire.

Madame Llatas prendra contact avec le service jeunesse pour vérifier ce point, l'établissement étant cependant uniquement et directement concerné par l'impact financier de l'action.

La convention est approuvée par

<b>RESULTAT DU VOTE :</b>
<b>VOTANTS : 25 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 25</b>

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h25.**